

Questionnaire du GRAPPE

Dans la perspective des élections régionales, fédérales et européennes du 26 mai prochain, j'ai été mandaté par le C.A. de l'ASBL que je préside (le Grappe) pour interroger les différents partis politiques sur leurs positions et propositions concernant certains enjeux du futur dont nous avons débattu au cours de ces dernières années.

Je me limiterai à 6 questions sachant que d'autres associations vous ont questionné sur des thèmes qui nous sont chers, comme la sortie du nucléaire.

Nous souhaitons avoir des réponses aussi précises que possible avant le 21 avril prochain.

Ainsi, nous nous ferons un devoir de communiquer largement les réponses obtenues à nos membres et sympathisants bien avant le 26 mai ainsi qu'aux associations avec lesquelles nous entretenons des contacts réguliers.

Voici ces questions dans le désordre :

- 1. Une nouvelle réforme de la PAC (politique agricole commune) sera adoptée en 2021. Nous sommes convaincus de la nécessité de revoir fondamentalement la PAC pour réorienter rapidement les pratiques agricoles et d'élevage vers l'agroécologie et pour ce faire de dialoguer avec les représentants de l'agriculture paysanne et des associations citoyennes qui les soutiennent.*
Votre parti s'engage-t-il à mettre tout en œuvre pour que la PAC nouvelle mette en place ce changement et que les aides financières accordées aux agriculteurs et éleveurs le soient majoritairement et à terme exclusivement sur base de critères écologiques et sociaux ?

Pour le PS, la PAC doit remplir 2 fonctions :

- Garantir des revenus décents aux agriculteurs, avec une attention particulière pour les petites exploitations durables ;
- Permettre une transition rapide vers des modes de production durables, c'est-à-dire une agriculture qui se soucie de la qualité de l'alimentation pour les citoyens, préserve la biodiversité, veille au bien-être animal, consomme peu de ressources, enrichit les sols et émet peu ou pas de gaz à effet de serre.

Pour atteindre ces objectifs, le PS propose de mettre en place un plan stratégique qui comprenne les mesures suivantes :

- Fournir des aides directes qui garantissent un revenu décent aux agriculteurs. Nous voulons définir un « revenu comparable » que devraient gagner les agriculteurs au vu de leur charge de travail et des rémunérations en place dans les autres secteurs de l'économie. L'objectif des paiements directs de la PAC doit être de rémunérer les travailleurs et non d'accroître la compétitivité des produits agricoles sur les marchés ;
- Renforcer les interventions de marché afin de garantir des rémunérations plus justes et stables aux agriculteurs. Il s'agit notamment d'élargir les systèmes de quotas et de soutien aux prix dans les secteurs où les prix sont sujets à une forte volatilité et/ou structurellement trop bas ;

- Affecter 50% du budget de la PAC à l'action pour le climat en privilégiant les mesures inclusives qui permettent une réduction importante de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ;
- Transférer le soutien de la PAC de l'élevage intensif vers l'élevage durable en révisant le montant des aides directes accordé aux éleveurs en fonction de critères tels que les conditions de vie des animaux, l'empreinte carbone de la nourriture d'élevage, l'utilisation préventive d'antibiotiques ou encore la gestion des déchets animaliers et la pollution engendrée sur les sols et les cours d'eau avoisinants ;
- Élargir les conditions d'accès aux paiements directs à l'ensemble des législations européennes en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être animal en accordant une période de mise en conformité et un accompagnement pour les agriculteurs qui ne répondent pas à ces critères ;
- Utiliser une approche basée sur l'impact dans le cadre des plans stratégiques régionaux pour l'environnement et le climat. L'évaluation de ces plans a posteriori ne devrait pas se focaliser sur la bonne mise en application des mesures annoncées mais plutôt sur l'impact environnemental et climatique de celles-ci.

2. *Les pesticides de synthèse sont largement responsables de l'effondrement de la biodiversité mis en avant par la communauté scientifique. Ils sont aussi très impliqués dans les principales maladies de civilisation qui touchent de plus en plus nos concitoyens et plus particulièrement les enfants.*

Votre parti est-il favorable à ce que leur élimination soit programmée ?

Dans cette optique, et en application du principe de précaution, vous engagez-vous à retirer du marché à bref délai tous les pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens ou d'être nocifs pour la faune et notamment les insectes pollinisateurs ?

Le PS souhaite mettre en place, à l'échelle européenne, un programme de suppression complète à l'horizon de 10 ans de l'ensemble des pesticides qui nuisent à la santé et/ou à l'environnement et à l'horizon de 20 ans de l'ensemble des engrais chimiques qui nuisent à la santé et/ou à l'environnement.

Dans ce cadre, des mesures fortes doivent être entreprises aux différents niveaux de pouvoir pour parvenir à supprimer les pesticides sans fragiliser les agriculteurs ou les consommateurs.

Premièrement, il convient d'interdire la vente de pesticides aux particuliers et d'en interdire l'usage dans les lieux publics (parcs, trottoirs, plaines de jeux,...) dès qu'il y a une suspicion de risque pour la santé ou pour l'environnement.

Deuxièmement, des objectifs clairs et ambitieux doivent être fixés au niveau régional et fédéral en matière de réduction de pesticides dans le cadre du Plan d'action national pour la réduction des produits phytopharmaceutiques (NAPAN). Il faut s'assurer également que les pesticides, quand ils s'avèrent indispensables, sont utilisés de manière raisonnée.

Troisièmement, pour réussir la transition vers une agriculture sans pesticide, sans porter préjudice aux agriculteurs, il convient de créer un fonds de transition pour permettre à ces

derniers de faire évoluer leur modèle de production vers un système plus durable ainsi que soutenir le développement d'alternatives inoffensives aux pesticides et des mesures de compensation des effets négatifs qu'ils induisent (indemnisation des victimes de produits chimiques, compensation des dégâts environnementaux).

3. Votre parti estime-t-il qu'il faut mettre fin à l'artificialisation croissante des espaces naturels qui perturbe fondamentalement le cycle de l'eau ?

Dans cet esprit, êtes-vous favorable à l'arrêt de l'extension de l'habitat en dehors des agglomérations, à l'arrêt de la création de nouveaux zonings de développement économique et de nouvelles infrastructures routières ?

Le PS veut réduire significativement l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels, en vue de ne plus urbaniser aucune nouvelle terre au maximum d'ici 2050. Les objectifs poursuivis à travers cette action sont de lutter contre les inégalités territoriales, protéger l'environnement et le climat, rétablir le cycle naturel de l'eau et lutter contre les inondations, et réduire les coûts collectifs induits par l'étalement urbain (gestion de l'eau, des déchets, des voiries, des transports, multiplication des équipements publics et communautaires, etc.)

Pour y parvenir, une véritable politique de long terme doit être mise en œuvre dès la prochaine législature. Des objectifs doivent être fixés, au niveau régional et supracommunal, pour mettre progressivement fin à l'urbanisation de nouvelles terres et diminuer la superficie urbanisée par habitant. Il s'agit de réfléchir par groupe de communes pour identifier les besoins en termes d'espace pour l'habitat, les activités économiques, la production alimentaire, les services collectifs, la production d'énergie, etc. En parallèle, une cohérence devra être assurée à l'échelle de la Wallonie. La logique actuelle doit être radicalement inversée. Il faut éviter l'urbanisation de toute nouvelle terre et utiliser en priorité les terrains actuellement disponibles, en premier lieu desquels les friches (industrielles, commerciales, urbaines, etc.).

Les besoins actuels et futurs devront être rencontrés selon trois axes.

Premièrement, il s'agira de densifier les espaces bâtis existants, dans le respect de la qualité de vie des habitants, des caractéristiques actuelles et futures du quartier (urbain, périurbain, rural) et des objectifs de renforcement des centralités urbaines et rurales, et de la cohésion sociale. Si nécessaire, des zones non bâties entourées de terrains bâtis pourront être utilisées (dents creuses).

Deuxièmement, partout où c'est possible, de nouveaux espaces seront développés grâce au réaménagement des friches, des zones polluées et de quartiers dégradés. La dépollution des terrains, publics et privés, sera facilitée et les moyens seront augmentés. Ce recyclage passera aussi par la reprise en main par les pouvoirs publics d'immeubles ou de terrains en passe d'être abandonnés pour leur redonner rapidement une affectation. La préemption, dont les règles doivent être modernisées, pourra notamment être utilisée.

Troisièmement, le PS entend travailler à la révision des plans de secteur. Une procédure générale d'évaluation et de révision de ces plans sera mise en œuvre, en collaboration notamment avec des experts universitaires. Plus ponctuellement et plus rapidement, les

plans de secteur pourront être modifiés là où cela se justifie. Jusqu'en 2050, sous réserve qu'ils ne sacrifient pas de bonnes terres agricoles, de nouveaux espaces pourront être urbanisés, dans les groupes de communes ne parvenant plus à répondre aux demandes légitimes de la population en raison d'une pression trop importante, tout en veillant à compenser ces urbanisations en désaffectant des zones urbanisables ailleurs (des zones qui jouissent d'une mauvaise localisation pour être urbanisées, au sein du même groupe de communes ou d'un autre groupe de communes si nécessaire). Dans le cadre de ces opérations, il sera important de tenir compte des spécificités des zones concernées (urbaines, périurbaines, rurales), tout en assurant une égalité de traitement. Un équilibre devra être trouvé entre la compensation des moins-values et la captation des plus-values. Cet équilibre général veillera également à préserver « le ratio des communs », par exemple 30% de forêts en Wallonie. L'objectif est de rencontrer les besoins en développement du territoire, tout en empêchant l'éparpillement et l'étalement en ruban du bâti wallon.

En complément, le PS souhaite intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Pour cela, le PS veut notamment interdire les nouvelles constructions dans les zones à risque élevé et prévoir des règles spécifiques dans les zones sensibles.

Le PS propose en outre de décréter un moratoire pour le développement de nouveaux centres commerciaux sur le territoire de la Wallonie. Le but est de favoriser le redéploiement du commerce de proximité dans les centres urbains, périurbains et les villages existants.

- 4. Le déploiement de la 5G, le réseau de télécommunication de cinquième génération, prévu dès cette année 2019 à Bruxelles, voué à être généralisé en Belgique, en Europe et dans le monde, implique une exposition accrue aux rayonnements de micro-ondes et, ce qui est plus préoccupant encore, aux rayonnements dans la gamme des ondes millimétriques, à des niveaux élevés vu la prolifération des antennes nécessitée par cette technologie.*

Les connaissances quant à l'impact des ondes millimétriques sont loin d'être suffisantes à ce jour pour soutenir que leur utilisation pour la 5G est dénuée de risques pour la santé humaine.

C'est dans cet esprit que de très nombreux spécialistes dont les compétences sont internationalement reconnues ont tiré la sonnette d'alarme dès 2017 et ensuite en 2018.

En septembre 2017, plus de 170 scientifiques et médecins de 37 pays ont exprimé leur préoccupation sérieuse à propos de l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil et demandé à l'Union européenne de suspendre tout déploiement de la 5G jusqu'à ce qu'il soit prouvé que cette technologie ne présente aucun danger pour la population européenne, particulièrement les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes ainsi que pour l'environnement.

Votre parti soutient-il cette demande de moratoire et est-il déterminé à appliquer ce moratoire sur le territoire national ?

Le PS partage vos préoccupations sur les conséquences possibles de la 5G sur la santé et sur l'environnement. C'est pourquoi, sans pour autant empêcher le développement technologique, il est important de réduire le plus possible l'exposition aux ondes électromagnétiques de façon à protéger les enfants et les personnes plus sensibles. Il est également nécessaire d'évaluer l'impact des expositions cumulées, afin de prendre les éventuelles mesures nécessaires, et reconnaître l'existence de l'électrohypersensibilité.

En particulier, le PS propose de :

- Reconnaître l'existence de l'électrohypersensibilité et porter une attention toute particulière aux personnes qui en souffrent et à leurs besoins ;
- Mener des études indépendantes pour mieux connaître l'impact de l'exposition aux champs magnétiques sur la santé ;
- Évaluer l'exposition cumulée aux champs magnétiques et prendre des mesures pour réduire, si nécessaire, les émissions électromagnétiques ;
- Protéger les enfants des champs électromagnétiques ;
- Sensibiliser les professionnels de la santé et les gestionnaires d'établissements publics à l'existence de l'électrohypersensibilité. Ceux-ci doivent être encouragés à prendre les mesures nécessaires afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes qui en souffrent ;
- Créer des zones exemptes de réseaux sans fil dans des établissements et des lieux publics (hôpitaux, écoles, etc.) afin de protéger les personnes électrohypersensibles.

5. *La récente décision du président des Etats-Unis de quitter le Traité FNI sur les Forces Nucléaires à portée intermédiaire marque une volonté d'escalade dangereuse vers une guerre froide du 21 ème siècle entre la Russie et les Etats-Unis.*

A partir de mars 2020, les Etats-Unis commenceront à déployer en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique la première bombe nucléaire à guidage de précision de leur arsenal, la B61-12, en remplacement des B-61 actuellement entreposées à Kleine Brogel, dans une fonction visant principalement la Russie.

On sait que des armes nucléaires de plus petite puissance et plus précises augmentent la tentation de les utiliser, voire de les utiliser les premiers.

Le risque de guerre nucléaire dite limitée est donc en train de croître, avec comme terrain prévisible l'Europe.

La Belgique, membre de l'OTAN mais aussi membre du Conseil de sécurité de l'ONU, peut jouer un rôle majeur pour enrayer le processus en cours et amorcer la désescalade.

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté en 2017 par plus de 120 Etats offre, en changeant de paradigme, une opportunité historique ; il met clairement hors la loi la dissuasion nucléaire et donne à l'arme nucléaire le statut d'arme de destruction massive qui justifie son interdiction, au même titre que les armes chimiques et biologiques.

Ce serait un signal politique courageux à l'honneur de notre pays de le signer et de le ratifier.

Questions :

- ***Etes-vous déterminé à engager le débat sur cette proposition et à mettre tout en œuvre en faveur de cette ratification ?***

Le Parti socialiste entend inscrire résolument la Belgique dans la lutte pour le désarmement nucléaire dans le cadre de négociations multilatérales auxquelles la Belgique continue de participer activement, afin de libérer son territoire de toute présence d'armes nucléaires.

Pour le PS, ce désarmement ne pourra être effectif que s'il est réciproque, multilatéral, suivi dans les faits, contrôlable et bien évidemment définitif.

En 2015, nous avons d'ailleurs déposé une proposition de résolution à la Chambre, rejetée par la majorité, afin de prendre toute action utile pour contrôler que la Belgique poursuive les initiatives prises précédemment pour faire avancer la cause du désarmement nucléaire, mais également que le Gouvernement Michel prenne de nouvelles actions concrètes et fortes en ce sens.

Nous avons alors proposé que la Belgique s'engage à :

- agir résolument en faveur d'initiatives internationales pour un désarmement plus poussé et pour l'interdiction de la production, du financement et de l'utilisation de systèmes d'armes à effets indiscriminés et/ou qui, de manière disproportionnée, provoquent nombre de victimes civiles ;
- apporter sa contribution active pour veiller au respect du traité de non-prolifération nucléaire et interdire la présence d'armes nucléaires sur son territoire.

Cet engagement figure parmi les priorités du volet Défense de notre programme pour les élections 2019 : « Plaider pour que la Belgique emprunte la voie du multilatéralisme pour atteindre, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un désarmement nucléaire mondial. Les socialistes plaident pour que la Belgique emprunte la voie du multilatéralisme, en ce compris au sein de l'OTAN, pour atteindre un désarmement nucléaire mondial. Pour le PS, ce n'est qu'au travers d'un tel processus que le territoire pourra être libéré de la présence d'armes nucléaires. »

- ***Vous engagerez-vous à refuser en conséquence le remplacement des bombes B-61 par les B61-12 sur le territoire national ?***

La Belgique a toujours été à la pointe de la lutte mondiale contre les armes dites « sales ». Nous partageons la vision d'un monde sans armes nucléaires. Le développement d'ogives nucléaires déployables de plus en plus aisément, augmentant de facto le risque d'un conflit nucléarisé est une perspective qui renforce la détermination du PS pour un désarmement nucléaire global.

Nous sommes persuadés qu'afin de s'assurer que le désarmement nucléaire soit équilibré, la réduction des arsenaux nucléaires ne peut être le résultat que de négociations multilatérales auxquelles la Belgique doit continuer de participer activement.

Pour poursuivre ces combats de manière concrète nous devons nous montrer cohérents entre les ambitions que nous nous fixons dans les forums internationaux et les positions que nous prenons sur notre propre territoire national et dans nos choix stratégiques tant dans nos achats militaires que dans tous les forums européens et internationaux auxquels nous sommes partie prenante.

6. *Notre association estime qu'il est urgent de remettre en cause la croyance largement partagée en la capacité de l'innovation technologique à affronter les enjeux écologiques planétaires actuels et, plus particulièrement celui du réchauffement climatique. On ne peut ignorer que l'Internet des objets et l'intelligence artificielle présentés comme inéluctables auront un impact lourdement significatif sur la consommation d'énergie.*

Cela mérite à tout le moins un débat.

Votre parti est-il d'accord d'ouvrir ce débat en impliquant au maximum le milieu associatif et la société civile ? En prenez-vous l'initiative ?

Les technologies et l'innovation ont certainement un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de l'environnement. Nous pouvons penser par exemple aux installations de production d'énergie renouvelable ou aux méthodes pour dépolluer l'eau et les sols. Toutefois, les technologies peuvent être positives ou négatives, en fonction de la manière dont on les utilise. Des règles et des balises doivent être prévues et contrôlées.

Il est par ailleurs clair que les technologies ne peuvent pas tout et qu'il est illusoire de vouloir se reposer uniquement sur elles. Nous disposons déjà des leviers pour agir pour protéger notre planète.

Pour répondre à l'urgence climatique, environnementale et de biodiversité, le PS appelle à changer notre modèle économique, notre modèle de société. C'est la seule solution pour relever ces défis, tout en réduisant les inégalités existantes.

La lutte contre le réchauffement climatique implique de sortir des énergies fossiles, de produire et de consommer autrement, de revoir les façons de se déplacer, de s'alimenter, etc., sans réduire le bien-être.

Nous devons nous y investir collectivement. Chacun doit contribuer en fonction de ses possibilités et de ses responsabilités (entreprises, pouvoirs publics et citoyens). Toute personne doit pouvoir bénéficier équitablement du changement, que ce soit dans son accès à une énergie propre, à une alimentation de qualité, à une meilleure mobilité et à un réel confort de vie. Il est primordial de démontrer que la transition vers un autre modèle est attractive, solidaire et juste. Le climat est un combat social.

Développer de nouvelles technologies ne sera donc pas suffisant, même si certaines, bien utilisées, peuvent servir. Par ailleurs, il est clair que l'utilisation croissante de serveurs et autres applications informatiques entraîne une consommation significative d'électricité. Cela mérite un débat approfondi, ouvert et serein.

Le PS plaide d'ailleurs dans son programme électoral pour œuvrer à un nouveau pacte social, qui tracera la feuille de route à suivre pour parvenir à une société respectueuse de l'environnement et des droits humains. À cet effet, le propose d'organiser une conférence nationale pour la transition climatique juste et solidaire. Elle réunira les citoyens, les associations, les syndicats, les employeurs et les pouvoirs publics. Cette conférence aura pour but d'anticiper, en Belgique, les effets négatifs et

positifs du changement de modèle évoqué ci-dessus. La question des technologies et de leur utilisation devra en faire partie.